

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

HP2M

PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE
HP2M**



Le présent document relatif aux autres informations de la société HP2M a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 12 mai 2010, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société HP2M.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de Sodifrance (www.sodifrance.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- HP2M : 4, rue du Château de l'Eraudière - 44300 Nantes
- Portzamparc Société de Bourse : 13 rue de la Brasserie – BP 98653 – 44186 Nantes cedex 4

1. PRESENTATION DE HP2M	3
1.1 Renseignements de caractère général concernant l’initiateur	3
1.1.1 Dénomination sociale	3
1.1.2 Forme juridique, siège social	3
1.1.3 Registre du Commerce et des Sociétés	3
1.1.4 Durée	3
1.1.5 Objet social.....	3
1.1.6 Exercice social.....	4
1.2 Renseignement de caractère général concernant le capital social de HP2M	4
1.2.1 Capital social	4
1.2.2 Forme des actions.....	4
1.2.3 Cession et transmission des actions	4
1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.5 Pacte d’Associés.....	4
1.2.6 Droits de vote	4
1.2.7 Répartition du capital et des droits de vote de HP2M.....	5
1.2.8 Autres titres donnant accès au capital de HP2M.....	6
1.2.9 Dividendes.....	6
1.3 Direction générale et contrôle	7
1.3.1 Présidence.....	7
1.3.2 Directeur Général	7
1.3.3 Commissaire aux Comptes.....	7
1.4 Description des activités de l’initiateur	8
1.4.1 Principales activités.....	8
1.4.2 Litiges.....	8
1.5 Patrimoine – situation financière - résultats	9
1.5.1 Comptes sociaux d'HP2M au 31 décembre 2009.....	9
1.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de HP2M, exercice clos le 31/12/2009	20
1.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de HP2M, exercice clos le 31/12/2009	22
2. ATTESTATION DE L’INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	23

Le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de HP2M est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat de HP2M sur les actions de Sodifrance, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 383 139 102, dont le siège social est sis Parc d'Activité – La Bretèche 35768 Saint-Grégoire (ci-après « **Sodifrance** » ou la « **Société** ») dont les actions sont négociées sur le marché Eurolist (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000072563, qui a fait l'objet d'une déclaration de conformité de l'AMF n°210C0404 en date du 11 mai 2010 (l'« **Offre** »). La note d'information de HP2M relative à l'Offre a reçu le visa n°10-126 en date du 11 mai 2010 de l'AMF.

1. PRESENTATION DE HP2M

1.1 Renseignements de caractère général concernant l'initiateur

1.1.1 Dénomination sociale

H.P.2.M (ci-après l'« **Initiateur** » ou « **HP2M** »).

1.1.2 Forme juridique, siège social

Société par actions simplifiée dont le siège est situé 4, rue du Château de l'Eraudière - 44000 Nantes.

1.1.3 Registre du Commerce et des Sociétés

HP2M est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 503 665 325.

1.1.4 Durée

La durée de HP2M est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, qui a eu lieu le 10 avril 2008, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.1.5 Objet social

HP2M a pour objet en France et dans tous les pays :

- Toutes activités dites de « holding » et notamment l'acquisition, la prise de participation et la gestion de valeurs mobilières ;
- L'assistance et la réalisation de toutes prestations de service d'ordre comptable, financier, commercial, informatique, administratif, juridique au profit des sociétés filiales, sœurs ou de manière générale toutes sociétés liées directement ou indirectement à la holding ;

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

1.1.6 Exercice social

L'exercice social de HP2M commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2 Renseignement de caractère général concernant le capital social de HP2M

1.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de HP2M s'élève à 7 201 036 euros. Il est divisé en 4 801 036 actions ordinaires de catégorie A dont 180 952 actions ordinaires de catégories A à bons de souscription d'action et 2 400 000 actions de préférence de catégorie B, de 1 euro de valeur nominale chacune.

1.2.2 Forme des actions

Les actions doivent revêtir obligatoirement la forme nominative. Leur propriété résulte de leur inscription en compte au nom du ou des titulaires.

Une attestation d'inscription en compte est délivrée par la société à l'associé qui en fait la demande.

1.2.3 Cession et transmission des actions

La propriété des actions est transmise par virement de compte à compte.

La cession des actions s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou par son représentant qualifié.

Au vu de l'ordre de mouvement, la société constate sur le registre des mouvements l'opération intervenue et procède au virement des titres du compte du cédant à celui du ou des cessionnaires.

Les cessions d'actions consenties par l'associé unique sont libres.

1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

1.2.5 Pacte d'Associés

Franck Mazin et Anne-Laure Mazin (le « **Concert familial Mazin** »), Yves Lennon, Pascal Franchomme, Jean-François Denis, Patrick Vialle, Frédéric Rivière de Précourt (les « **Managers du Groupe** »), les Investisseurs Financiers, ont conclu les 12 et 15 décembre 2008 un pacte d'associés d'une durée de 15 ans, qui organise leurs relations au sein de HP2M. Il prévoit notamment des droits de préemption, des clauses de sortie totale ou conjointe, de liquidité, de droit de suite, d'engagement de non-concurrence qui sont décrits au paragraphe 1.5 de la note d'information de HP2M relative à l'Offre. M. Emmanuel FOUQUAY, Manager du Groupe, a adhéré audit pacte le 09 novembre 2009 suite à l'acquisition des 38 095 actions initialement détenues par M. Pascal FRANCHOMME.

1.2.6 Droits de vote

Chaque action donne droit à une fraction de l'actif social proportionnellement au nombre d'actions existantes ; elle donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

1.2.7 Répartition du capital et des droits de vote de HP2M

Au 23 avril 2010

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Franck MAZIN	2 009 638	27.91%
Anne-Laure MAZIN	1 818 574	25.25%
Total CONCERT MAZIN	3 828 212	53.16%
Yves LENNON	791 872	11.00%
Emmanuel FOUQUAY	38 095	0.53%
Jean-François DENIS	47 619	0.66%
Patrick VIALLE	47 619	0.66%
Frédéric RIVIERE DE PRECOURT	47 619	0.66%
Total MANAGERS	180 952	2.51%
UNI EXPANSION OUEST	800 000	11.11%
SODERO PARTICIPATIONS (1)	350 000	4.86%
BRETAGNE PARTICIPATIONS (1)	450 000	6.25%
GRAND SUD OUEST CAPITAL	400 000	5.55%
SYNERGIE FINANCE (2)	200 000	2.78%
FCPR SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS 3 (2)	200 000	2.78%
Total INVESTISSEURS FINANCIERS	2 400 000	33.33%
TOTAL	7 201 036	100.00%

(1) Les fonds Sodero Participations et Bretagne Participations sont gérés par SODERO GESTION

(2) Le FCPR SURAVENIR Initiative Actions 3 est géré par SYNERGIE FINANCE GESTION

Uni Expansion Ouest est détenu par les Caisses Régionales du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, du Finistère, des Cotes d'Armor, du Morbihan, d'Anjou-Maine, d'Atlantique Vendée, de Charente Maritime Deux Sèvres et de Normandie.

Sodero Gestion est détenu par la Caisse d'Epargne Pays de Loire et par Sodero.

La SCR Grand Sud-Ouest Capital est détenu par les Caisses Régionales de Crédit Agricole d'Aquitaine, de Toulouse et Midi Toulousain, du Nord Midi Pyrénées, de Pyrénées Gascogne, de Charente Périgord et de Centre Ouest.

Synergie Finance Gestion est détenu par le Crédit Mutuel Arkéa et par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest.

La SCR Synergie Finance est détenue par les Crédit Mutuel Arkéa, Laco, Océan, Anjou, Laval, Orléans et Caen.

1.2.8 Autres titres donnant accès au capital de HP2M

Au 23 avril 2010

Actionnaire	BSA	OC
CONCERT MAZIN		
Yves LENNON		
MANAGERS	180 952	
UNI EXPANSION OUEST		866 666
SODERO PARTICIPATIONS (1)		379 166
BRETAGNE PARTICIPATIONS (1)		487 500
GRAND SUD OUEST CAPITAL		433 333
SYNERGIE FINANCE (2)		216 667
FCPR SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS 3 (2)		216 666
Total INVESTISSEURS FINANCIERS		2 599 998
TOTAL	180 952	2 599 998

Obligations convertibles :

Les obligations convertibles (les « **OC** ») émises à la clôture de la réouverture de la précédente offre, au prix unitaire de 1 euro et d'une valeur nominale de 1 euro chacune, donneront droit à leurs titulaires :

- en cas de conversion, à 1 action de préférence HP2M pour 5 OC au prix de 1 euro de nominal par action, avec une prime d'émission de quatre (4) euros par action
- dans certains cas spécifiques, ces OC donneront droit à la conversion à 1 action de préférence HP2M pour 1 OC. Ces cas spécifiques incluent des difficultés financières de HP2M conduisant au non-respect des modalités de paiement de l'emprunt obligataire, le non-remboursement des OC à l'échéance du 31 décembre 2015 ainsi que le non-respect des principales dispositions du pacte d'actionnaire (cf. paragraphe 1.5 de la note d'information de HP2M relative à l'offre).

Les OC portent intérêt au taux actualisé de 6.5% par an. Au cas où les OC ne seraient pas converties en actions, leur remboursement sera effectué au pair majoré d'une prime de remboursement en vue de porter le taux de rendement actuariel brut de chaque obligation à 13%.

Le tableau ci-dessous détaille la part du capital de HP2M, détenue par les Investisseurs Financiers et par le Concert Mazin, à l'issue du retrait obligatoire et après conversion des OC.

% de HP2M détenu par les Investisseurs Financiers		
A l'issue du retrait obligatoire	A terme, après conversion des OC	
	rapport 5 OC pour 1 action	rapport 1 OC pour 1 action
33.33%	37.82%	51.02%

% de HP2M détenu par le Concert Mazin		
A l'issue du retrait obligatoire	A terme, après conversion des OC	
	rapport 5 OC pour 1 action	rapport 1 OC pour 1 action
53.16%	49.58%	39.06%

1.2.9 Dividendes

HP2M n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

1.3 Direction générale et contrôle

1.3.1 Présidence

La société est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale pouvant ou non avoir la qualité d'associé ou, s'il s'agit d'une personne physique, de salarié.

Le Président est nommé par décision collective des associés.

Les fonctions de Président sont assurées par Monsieur Franck Mazin depuis le 16 janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou aux décisions collectives des associées.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

1.3.2 Directeur Général

Les fonctions de Directeur Général sont assurées par Monsieur Yves Lennon depuis le 16 janvier 2009.

Le directeur général n'ayant pas le pouvoir légal de représenter la société envers les tiers, il doit justifier envers ceux-ci de ses pouvoirs par la production d'une copie certifiée conforme par le Président de l'acte de sa nomination délimitant l'étendue de ses pouvoirs.

1.3.3 Commissaire aux Comptes

Commissaires aux comptes titulaires

M. Jacques Le Pomellec
La société "HLP AUDIT"
4 rue Amédée Ménard
44300 NANTES

M. Marc Dherbey
La société "M. DHERBEY & Associés"
Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria - Bâtiment C
35760 SAINT GREGOIRE

Commissaires aux comptes suppléants

M. Hugues de Neuville
4 rue Amédée Ménard
44300 NANTES

La société « ARPEGE Auditeurs »
Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria - Bâtiment C
35760 SAINT GREGOIRE

1.4 Description des activités de l'initiateur

1.4.1 Principales activités

Franck Mazin et Anne-Laure Mazin (le « Concert familial Mazin »), Yves Lennon, Pascal Franchomme¹, Jean-François Denis, Patrick Vialle, Frédéric Rivière de Précourt (les « Managers du Groupe »), les Investisseurs Financiers et la société HP2M, ont conclu les 12 et 15 décembre 2008 un protocole d'accord relatif à l'acquisition de l'ensemble des actions Sodifrance (le « Protocole d'Accord »).

Le Protocole d'Accord prévoyait les opérations suivantes :

- Apport par le Concert familial Mazin et Monsieur Lennon de 1 154 646 actions Sodifrance à HP2M à une valeur de 4 euros par action apportée, soit une valeur d'apport globale de 4 619 584 euros, cet apport étant rémunérés par l'émission de 4 618 584 actions par HP2M ;
- Souscription par les managers à une augmentation de capital en numéraire de HP2M par émission, au pair (soit 1 euros par action), de 180 952 actions à bons de souscriptions d'actions (les «ABSA») pour un montant total de 190 000 euros, la valeur du bon de souscription d'actions attaché à chaque action étant de 0,05 euros ;
- Souscription par les Investisseurs Financiers à une augmentation de capital en numéraire par émission, au pair (soit 1 euro par action), de 480 000 actions de préférence B.
- Apport en compte courant associé par les Investisseurs Financiers de 1 920 000 euros destinés à être soit incorporés au capital d'HP2M, soit remboursés en fonction des résultats de la première offre publique, et de 2 599 98 euros destinés à être soit remboursés, soit affectés à la libération de la souscription d'obligations convertibles émises par HP2M.

A l'issue de ces opérations HP2M détenait 36% du capital et 35.92% des droits de vote théoriques de Sodifrance.

Une offre publique d'achat (l' « **OPA 2009** ») a été initiée par HP2M en vue d'acquérir la totalité des actions Sodifrance au prix de 4 euros par action. Par un avis de résultat définitif en date du 6 mai 2009 (avis n°209C0627), L'AMF a fait savoir qu'à l'issue de l'OPA 2009, HP2M détenait 2 943 436 actions et autant de droits de vote Sodifrance, représentant 91,77% du capital et 91,56% des droits de vote de la société.

Entre le 6 mai 2009 et le 6 août 2009, HP2M a procédé à l'acquisition sur le marché d'un total de 9 302 actions Sodifrance au prix de 4 euros. A la date du lancement de l'Offre, HP2M détient donc 2 951 828 actions représentant 92,03% du capital et 91,82% des droits de vote.

HP2M a pour activité la détention et la gestion des actions Sodifrance qu'elle détient à l'issue des opérations décrites ci-dessus et qu'elle détiendra à l'issue de l'Offre, ainsi que toutes prestations de service d'ordre comptable, financier, commercial, informatique, administratif, juridique au profit des sociétés filiales, sœurs ou de manière générale toutes sociétés liées directement ou indirectement à la holding.

1.4.2 Litiges

HP2M n'a connaissance d'aucun litige ou procédure d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

¹ Emmanuel Fouquay s'est depuis substitué à Pascal Franchomme

1.5 Patrimoine – situation financière - résultats

1.5.1 Comptes sociaux d'HP2M au 31 décembre 2009

I - Bilan

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. Prov	net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	12 378 192		12 378 192	
Total I	12 378 192	-	12 378 192	-
ACTIF CIRCULANT				
Clients et Comptes rattachés	140 704		140 704	1 500
Autres créances	4 227		4 227	
Valeurs Mobilières de Placement	1 553 858		1 553 858	
Disponibilités	37 452		37 452	
Comptes de régularisation	25 516	-	25 516	
Total II	1 761 757		1 761 757	1 500
TOTAL DE L'ACTIF	14 139 949	-	14 139 949	1 500

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 201 036	1 500
Primes de fusion, d'émission et d'apport	9 048	
Réserve légale		
Résultat de l'exercice	(360 788)	
Provisions réglementées	81 913	
Total I	6 931 209	1 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	4 379 154	
Emprunts et dettes financières divers	2 599 998	
Dettes Fournisseurs et rattachés	82 064	
Dettes fiscales et sociales	147 525	
Autres dettes		
Total III	7 208 741	
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	14 139 950	1 500

II - Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	768 231	
Autres produits d'exploitation		
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	11 876	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	780 107	-
Autres achats et charges externes	201 316	
Impôts, taxes et versements assimilés	13 511	
Salaires et traitements	419 370	
Charges sociales	164 293	
Autres charges	1	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	798 491	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 384)	-
Produits financiers	25 072	
Charges financières	285 527	
RESULTAT FINANCIER	(260 455)	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(278 839)	-
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	81 949	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(81 949)	-
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	(360 788)	-

III – Annexe des comptes sociaux

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital Synergie Finance, Bretagne Participation et FCPR Suravenir. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

A l'issue de la période initiale de l'Offre publique d'achat, close le 12 mars 2009, la société HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

Réouverture de l'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 8 avril au 30 avril 2009

Cette offre amicale de HP2M visant les 399 458 actions SODIFRANCE non encore détenus a été ré-ouverte au prix de 4 € conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers qu'à la date du 6 mai 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre d'achat elle a reçu en dépôt 95 506 actions. Par ailleurs, HP2M a acquis sur le marché du 1er avril au 4 mai, 39 962 actions SODIFRANCE au prix de 4€ par action.

Au 7 mai 2009 HP2M détient 2 943 436 actions SODIFRANCE franchissant ainsi le seuil des 90% de détention du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.

Du 15 mai au 6 août 2009, HP2M a fait l'acquisition de 8 392 actions SODIFRANCE.

A la date de clôture de l'exercice 2009, HP2M détient donc 2 951 828 actions SODIFRANCE soit 92,03% du capital et 91,83% des droits de vote.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Principes comptables, règles et méthodes d'EVALUATION

Principes généraux

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations Incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Néant

Immobilisations financières

Elles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'entrée. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Pour les titres de participations, ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire déterminée en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition.

Des frais d'acquisition de titres ont été comptabilisés en titres de participation pour les acquisitions des titres SODIFRANCE SA au cours de l'exercice pour un montant global de 464 123 euros. Ces frais sont amortis par le biais de l'amortissement dérogatoire sur 5 ans.

La dotation 2009 s'élève à 81 913 euros.

Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Stocks

Néant

Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Valeurs brutes détaillées : variations de l'exercice

	31.12.2008	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2009
Frais d'établissement					-
Concessions, brevets, marques					-
Fonds commercial					-
Logiciels					-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	0
Terrains					-
Constructions					-
Installations, matériel, outillage					-
Autres immo. corporelles					-
Immobilisations en cours					-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Participations		12 292 908			12 292 908
Créances sur participations					-
Autres titres immobilisés					-
Prêts					-
Autres immo. financières		85 284			85 284
Immobilisations financières	-	12 378 192	-	-	12 378 192
TOTAUX	-	12 378 192	-	-	12 378 193

Amortissements et provisions des immobilisations : variations de l'exercice

En Euros	31.12.2008	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2009
Frais d'établissement					-
Concessions, brevets, marques					-
Fonds commercial					-
Logiciels					-
Immobilisations incorporelles		NEANT	-	-	0
Terrains					-
Constructions					-
Installations, matériel, outillage					-
Autres immo. corporelles					-
En-cours et avances					-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Participations					-
Créances sur participations					-
Autres titres immobilisés					-
Prêts					-
Autres immo. financières					-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-	-

Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital est ainsi composé de 7 201 036 actions de 1.00 Euros de valeur nominale.

Variation des capitaux propres (en Euros)	31.12.2008	Affectation du résultat par l'AGO	Augmentation	Autres variations	31.12.2009
Capital	1 500		7 199 536		7 201 036
Primes			9 048		9 048
Réserve de réévaluation					-
Réserve légale					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves					-
Report à nouveau					-
Résultat de l'exercice				- 360 788	- 360 788
Provisions réglementées			81 913		81 913
TOTAUX	1 500	-	7 290 497	- 360 788	6 931 209

Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques et postes (en Euros)	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	85 284		85 284	
Créances de l'actif circulant	144 931	144 931	-	
Charges constatées d'avance	25 516	25 516	-	
Capital souscrit-non appelé	-	-	-	
Créances	255 731	170 447	85 284	-
Emprunt obligataire convertible	2 599 998			2 599 998
Autres dettes financières	4 379 154	479 154	2 900 000	1 000 000
Dettes non financières	229 590	229 590		
Concours bancaires et soldes créditeurs banques	-			
Produits constatés d'avance	-			
Dettes	7 208 742	708 744	2 900 000	3 599 998

La Société a négocié des contrats d'échange de conditions d'intérêt sur une partie de l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt initial est indexé sur l'Euribor 3 mois. Ces contrats prévoient des taux d'intérêts fixes maximum de 2.31%.

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Néant

- Nature des autres créances

4 227

T.V.A.

4 227

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

154 587

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 176
Dettes fiscales et sociales	68 596
Charges financières	78 815

- Nature des autres dettes Néant

- Charges constatées d'avance : 25 516

Locations immobilières	25 292
Autres charges	224

Valeurs mobilières de placement

en Euros	31.12.2008	31.12.2009
Sicavs et FCP		1 553 858
Certificat dépôt négociable		0
Contrat de liquidité		0
Actions propres		0
Total valeurs mobilières de placement brut	0	1 553 858
Provision pour dépréciation		0
Total valeurs mobilières de placement net	0	1 553 858

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

en Euros	31.12.2008	31.12.2009
France	-	768 231
Export	-	-
Chiffres d'affaires	-	768 231

Résultat financier

Il est composé des principaux éléments suivants :

en Euros	31.12.2008	31.12.2009
Produits et charges d'intérêts (nets)		- 285 527
Autres dotations et reprises sur provisions financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		25 072
Différences nettes de change		
Dotation dépréciation de titres de participation		
Dividendes reçus		
Résultat financier	-	- 260 455

Résultat exceptionnel

Il est composé des principaux éléments suivants :

en Euros	31.12.2008	31.12.2009
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)		- 36
Produits et charges sur exercices antérieurs		
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles		
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	-	81 913
Autres produits et charges sur opérations en capital (net)		
Résultat exceptionnel	-	81 949

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire, il n'a été constaté aucune charge au titre de l'impôt société sur l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Autres engagements donnés

Cautions données sur emprunts

Il a été consenti en garantie de toutes sommes dues aux banques au titre du Prêt senior un acte du nantissement du compte d'instrument financier de l'emprunteur, soit sur l'ensemble des titres SODIFRANCE SA détenus au 31/12/2009 figurant à l'actif pour 12 292 908 €.

Montant résiduel du prêt senior au 31/12/2009, y compris les intérêts courus : 4 331 784 €.

Engagements reçus

Néant.

Personnel

Effectif moyen

Au 31/12/2009, l'effectif de la société est exclusivement constitué de Messieurs Franck MAZIN et Yves LENNON, respectivement Président et Directeur Général du Groupe.

Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

Les rémunérations attribuées aux mandataires sociaux se sont élevées à 394 706 euros pour l'exercice, dont 12 115 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne :

NOM	FIXE	VARIABLE	REMU. MEMBRES DIRECTOIRE	TOTAL	AVANTAGE EN NATURE
F. MAZIN	161 500 €	38 001 €		199 501 €	8 983 €
Y. LENNON	149 608 €	31 982 €	1 500 €	183 090 €	3 132 €
TOTAUX	311 108 €	69 982 €	1 500 €	382 591 €	12 115 €

Depuis le 16 janvier 2009, les rémunérations de Messieurs MAZIN et LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de Messieurs MAZIN et LENNON.

Filiales et participations (détentions directes)

FILIALES	Capital Social	Autres Cap. Propres	% détenu	Res. Net 12/09	Valeur des titres brute	Valeur nette des titres
SODIFRANCE	5 000 000	15 698 557	92.03 %	- 4 418 106	12 292 908	12 292 908

Pour la première fois au 31/12/2009, la société HP2M présente des comptes consolidés en tant que société mère et intègre le palier de consolidation du Groupe SODIFRANCE qui établit lui-même des comptes consolidés dont SODIFRANCE SA est la société mère.

Détail des comptes concernant les entreprises liées

Postes (en Euros)	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	12 292 908	-	-
Créances	140 704	-	-
Créances financières	-	-	-
Dettes financières	-	-	-
Dettes non financières	-	6 138	-
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	-	-	-
TOTAUX	12 433 612	6 138	-

Situation fiscale latente de la société

Il s'agit des éventuels accroissements et allègements de la dette future d'impôt.

Rubriques et postes (en euros)	Base	Impôt
Provisions réglementées	-	-
Autres	-	-
Accroissement de la dette future d'impôt	-	-
Provisions non déductibles temporairement	-	-
Frais d'acquisition restant à étaler	380 210	126 724
Ecart de conversion passif	-	-
Charges non déductibles temporairement	-	-
Allègement de la dette future d'impôt	380 210	126 724

Résultats financiers au cours des derniers exercices

En €

EXERCICES CONCERNES NATURE DES INDICATIONS	2008	2009
Capital en fin d'exercice		
Capital social	1 500	7 201 036
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500	7 201
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		036
Nombre maximal d'actions futures à créer		
Par conversion d'obligations		
Par exercice de droits de souscription		
Opérations et résultats de l'exercice		
Chiffre d'affaires hors taxes		
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		768 231
Impôts sur les bénéfices		-278 875
Participation des salariés due au titre de l'exercice		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-360 788
Résultat distribué		
Résultats par action		-0.04
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		-0.05
Dividende attribué à chaque action		
Personnel		2
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		419 370
Montant de la masse salariale de l'exercice		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)		164 293

1.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de HP2M, exercice clos le 31/12/2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société H.P.2.M., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 12 292 908 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et vérifier les informations fournies dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes et Saint-Grégoire, le 10 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

HLP Audit

Solis M. DHERBEY et associés

Jacques LE POMELLEC
Associé

Marc DHERBEY
Associé

1.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de HP2M, exercice clos le 31/12/2009

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de management fees HP2M

Personnes concernées :

- M. **Franck MAZIN**, Président,
- M. **Yves LENNON**, Directeur Général

Objet et modalités essentielles de la convention :

A la suite d'apports de titres en date du 16 janvier 2009, puis d'achats d'actions dans le cadre de l'Offre Publique d'Achats initiée par la société HP2M, cette dernière détient la majorité des droits en capital et en droits de vote de la société SODIFRANCE.

De ce fait, il a été décidé de mettre en place une convention de prestation de management, à effet au 16 janvier 2009.

Cette convention prévoit que la société HP2M refacture à la société SODIFRANCE la quote-part des rémunérations de Messieurs Franck MAZIN et Yves LENNON définies après avis des comités de rémunérations et correspondants aux prestations fournies et l'ensemble des charges y afférents majorées de 7 %. Le taux de marge pourra être révisé d'un commun accord entre les Parties.

La rémunération des missions spéciales sera fixée en fonction, notamment, de la technicité de la mission et suivant un montant librement négocié entre les organes dirigeants des Parties.

En outre les frais de voyages, de déplacements et les frais techniques engagés par HP2M dans le cadre de ces missions seront remboursés par SODIFRANCE sur présentation de justificatifs.

Au titre de l'année 2009, le montant des « Management fees » refacturés par HP2M à SODIFRANCE au titre de ces missions s'élève à 624 317 €.

Nantes et Saint-Grégoire, le 10 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

HLP Audit

Solis M. DHERBEY et associés

Jacques LE POMELLE
Associé

Marc DHERBEY
Associé

2. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 12 mai 2010 et qui sera diffusé le 14 mai 2010 soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 de l'AMF dans le cadre de l'offre initiée par HP2M et visant les actions de la société Sodifrance. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Nantes, le 12 mai 2010,

Monsieur Franck Mazin
Président de HP2M